

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES DEUX RUSSIES

Si la Russie officielle a toujours tenu à entretenir de cordiales relations avec la cour de Berlin et, par l'intermédiaire de cette dernière, avec le gouvernement allemand, par contre la Russie populaire déteste franchement les allemands, et ce sentiment de répulsion est assez exactement traduit par la grande majorité des journaux russes.

A la Douma, la plus grosse injure que puissent s'adresser les députés est de s'appeler chien ou valet allemand.

Seuls les réactionnaires se montrent favorables à la politique allemande et sont toujours prêts à appuyer le gouvernement lorsque ce dernier a besoin d'endiguer le courant populaire déchaîné contre l'empire voisin.

On sait que la récente manifestation de l'intimité austro-allemande aboutissant à l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine a profondément blessé et irrité le patriotisme russe.

A ce moment la presse russe ne se fit pas faute d'exhaler en termes violents son indignation et sa colère, et l'on put croire que l'on était à deux doigts de la guerre.

De son côté la presse allemande riposta avec aigreur et mit en demeure le gouvernement russe de mettre une sourdine aux attaques des journaux russes.

Or, il n'y avait qu'un moyen de jeter un peu d'huile sur cette mer démontée; c'était d'amener entre les deux souverains une rencontre qui fournirait l'occasion d'un échange de toasts cordiaux, suivant un usage antique et solennel, et obligerait les publicistes des deux pays à baisser le ton de leurs polémiques et à suspendre entre eux les hostilités.

L'entrevue de Bjerskoe n'a pas eu d'autre cause et n'aura pas, semblait-il, d'autres résultats.

La Russie officielle n'a jamais eu le désir ni l'intention de modifier le système d'alliances et d'ententes auquel elle demeure inébranlablement fidèle, parce qu'il est le seul qui puisse protéger efficacement les intérêts vitaux du grand empire slave; et ce serait lui faire injure que de la supposer capable de sacrifier, pour l'amour du roi de Prusse, les précieuses garanties de sécurité et d'indépendance qu'elle doit à la Triple entente.

Mais, si elle discerne parfaitement et sait apprécier les avantages que lui procure cette combinaison diplomatique, si elle a le ferme dessein de n'apporter aucune modification à sa politique générale, par contre elle n'entend pas se laisser entraîner au-delà de certaines limites et résistera non moins énergiquement à toute pression, diplomatique ou populaire, qui tendrait à provoquer avec l'Allemagne une brouille sérieuse, d'où la guerre pourrait sortir.

Le patriotisme de la Russie officielle est aussi profond et aussi clairvoyant que celui de la Russie populaire.

Mais les hommes qui se sentent responsables de la destinée d'un grand peuple, sont tenus à plus de modération, de prudence et de réflexion que ceux qui peuvent afficher hautement leurs méfiances et leurs rancœurs sans engager le sort de l'Etat et sans compromettre sa fortune.

Si le tsar s'était rendu en France et en Angleterre, sans avoir au préalable une entrevue avec Guillaume II, l'opinion allemande n'aurait pas manqué de considérer comme une démonstration peu amicale cette abstention préméditée, et la tension entre les deux pays n'aurait fait que s'accroître.

En outre la Triple entente eût paru, dans ces conditions, contenir une pointe dirigée contre l'Allemagne, et la signification pacifique qu'elle a toujours eue et qu'elle doit conserver eût été sensiblement altérée.

L'art de la politique consiste à prévoir les difficultés pour éviter les malentendus.

Après l'entrevue de Bjerskoe, il est impossible à l'opinion allemande de prêter au gouvernement russe de perfides desseins et de noirs projets. Il n'y a, en effet, rien de changé dans la politique slave.

Nicolas II reste l'ami de Guillaume II, et les deux souverains sont d'accord pour maintenir entre leurs maisons ces traditionnelles relations de cordiale amitié et de confiance réciproque qui obligent leurs peuples à conserver entre eux de bons rapports de voisinage.

Ils semblent par là, s'engager à ne participer à aucun acte qui irait à l'encontre de ce pacte d'amitié solennellement renouvelé.

Toutefois le tsar a peut-être plus de mérite que Guillaume II à souscrire un engagement de cette nature, après l'épreuve à laquelle fut soumise du côté russe cette « traditionnelle amitié » lors de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Guillaume II aime bien son frère Nicolas II; mais il aime encore mieux son autre frère François-Joseph.

De cette préférence, le tsar n'a gardé nulle rancune.

Qui pourrait l'en blâmer ? L'aveu d'une rancune équivalait à la reconnaissance d'une défaite.

La diplomatie russe avait à choisir entre la rupture et l'oubli.

Après avoir accepté le fait accompli, elle était tenue de ne marquer à l'Allemagne ni dépit, ni mauvaise humeur.

C'est l'attitude qu'exige le souci de sa propre dignité.

Elle s'est tirée ainsi avec élégance et habileté d'une situation délicate.

Cette situation est, d'ailleurs, favorable au maintien de la paix générale; et, à ce point de vue, elle ne peut qu'être par tous approuvée.

Chambre des Députés

Séance du 22 juin 1909 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DUBIEF VICE-PRÉSIDENT

M. Allemane dépose un projet de résolution invitant la Chambre à demander au Conseil supérieur de la navigation d'arbitrer le conflit qui existe entre les armateurs et les inscrits maritimes.

Après discussion, le projet est retiré.

On aborde le projet de loi sur le régime commercial entre l'Algérie et la France.

M. Colin critique le monopole de pavillon, qui est une entrave aux échanges entre la France et l'Algérie, et qui constitue, au profit de l'armement français, une sorte d'impôt de six millions grevant le commerce algérien.

M. Cuttoli fait le procès du monopole de pavillon, qui règle les rapports commerciaux entre la France et la Tunisie.

Une discussion s'engage et le président de la Commission ayant promis d'apporter un rapport écrit pour la séance prochaine, la suite de la discussion est renvoyée.

Séance de l'après-midi PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Wilm monte à la tribune pour soutenir son projet de résolution tendant à surseoir aux poursuites contre les membres fondateurs du Syndicat des P. T. T.

M. Briand, garde des sceaux, ne croit pas qu'il soit d'une bonne méthode pour la Chambre de peser d'une façon quelconque sur la décision d'un parquet. Cette pression peut s'exercer dans un sens ou dans l'autre, suivant l'état des travaux parlementaires ou suivant le caractère politique des poursuites engagées. Ce serait là un très mauvais système.

Le ministre explique à la suite de quelles circonstances le gouvernement crut devoir surseoir autrefois aux poursuites contre le Syndicat des instituteurs. Il critique, au contraire, les conditions dans lesquelles a été fondé le Syndicat des agents des P. T. T. qui a inscrit dans ses statuts la faculté d'adhérer aux Bourses du travail et à la C. G. T.

Il demande à la Chambre de repousser le projet de résolution que M. Sembat vient soutenir.

Par 446 voix, contre 122, le projet de résolution est rejeté.

M. de Belcastel dépose une motion demandant que la ration du soldat comporte régulièrement du vin.

M. Chéron accepte le principe de cette motion qui grèvera le budget de 4 millions.

Le projet est voté.

La Chambre reprend la discussion commencée le matin sur le monopole du pavillon.

La discussion est ajournée à mardi matin.

Et la séance est levée.

Séance du 23 juin 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du dixième bureau sur les opérations électorales de l'arrondissement de St-Affrique (Aveyron).

M. Aynard monte à la tribune pour combattre ces conclusions, qui tendent à la validation de l'élection de M. Fournol, et il demande à la Chambre d'ordonner une enquête.

M. Benoist s'associe à cette demande.

M. Perrier, rapporteur, dit que l'élection a eu lieu régulièrement et demande à la Chambre de prononcer la validation de M. Fournol.

La demande d'enquête est repoussée par 271 voix contre 130.

La Chambre reprend la discussion de la Convention avec les messageries maritimes.

M. Thierry fait entendre diverses critiques et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 22 juin 1909

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOIS

Le Sénat vote des projets autorisant la prorogation des surtaxes sur l'alcool aux octrois de Guéret (Creuse) et Millau (Aveyron).

Il prend en considération une proposition de MM. Bérenger, Ribot et Strauss, etc., portant attribution des droits de poursuite directe devant les tribunaux de répression aux associations d'intérêt général spécialement autorisées par la Cour d'appel.

La discussion reprend sur le projet relatif aux retraites du personnel des chemins de fer.

M. Strauss, rapporteur, a la parole.

Il justifie les propositions de la Commission spéciale.

Le rapprochement avec les ouvriers du commerce n'est pas soutenable; les travailleurs des chemins de fer exercent un métier exceptionnel. Ils n'ont pas, comme les travailleurs ordinaires, la liberté de leurs mouvements et acceptent volontairement une discipline étroite.

L'œuvre actuelle est une œuvre de révision de codification. Les modifications récentes n'ont pas constitué un progrès sur l'état de choses ancien; les caisses nouvelles du P.-L.-M. et du Nord amoindrissent les avantages faits au personnel. Au point de vue des charges, toutes les évaluations sont fragiles et sujettes à erreur; mais il y a une constatation de fait qui s'impose en 1887.

M. Alfred Picard considérant la dotation de 11 0/0 comme insuffisante, les Compagnies l'ont élevée peu à peu, et elles varient de 14 à 16 sans compter les versements de agents.

M. Strauss termine par un vif éloge des agents des chemins de fer et notamment des mécaniciens qui ne sont seulement des hommes de devoirs, mais des patriotes prévoyants bien souvent songeant aux exigences de la défense nationale. Ils ont averti les pouvoirs publics des mesures utiles qui seraient à prendre pour la sécurité du pays.

M. Mir combat la mesure proposée. Il s'agit de résister à des entraînements qui, pour être généreux n'en sont pas moins redoutables pour les intérêts du pays.

M. Mir s'attache à démontrer que, ju-

ridiquement, l'Etat ne peut bouleverser les clauses des contrats de concessions passés par lui avec les compagnies. Un contrat ne peut être modifié que d'un commun accord; cet accord nécessaire, on le remplace ici par un acte d'autorité.

L'article 1^{er} est voté.

L'article 2 est mis en discussion, puis la prochaine séance est fixée à jeudi.

Et la séance est levée.

LE PORT DE ROCHEFORT

L'ordre du jour présenté par les deux délégués du Syndicat du commerce de Rochefort, a été adopté, à l'unanimité, au Congrès tenu à La Rochelle, le 20 juin 1909, considérant :

1^o Que la suppression pure et simple du port et de l'arsenal de Rochefort a été décidée à la dernière séance du Conseil supérieur de la marine;

2^o Que cette suppression systématique constitue un abandon complet de la défense nationale dans notre région, désormais ouverte à tous les ennemis de la patrie;

3^o Que cette mesure injustifiable amènerait fatalement la ruine de la ville de Rochefort et le bouleversement des intérêts économiques de la Charente-inférieure et des départements limitrophes;

4^o Que le ministre de la marine a foulé aux pieds les promesses qu'il avait faites au député de la ville de Rochefort, et aux diverses délégations qui se sont présentées devant lui;

Blâme énergiquement tous ceux qui, dans le plus grand mystère, ont préparé les actes qui frappent tout un pays essentiellement patriote et républicain :

Félicite la Commission de la marine et son honorable rapporteur de leur défense résolue du port de Rochefort;

Emet le vœu que le Parlement adopte les conclusions du rapport Roblin, tendant au maintien et au développement du port de Rochefort et de son arsenal.

Et décide qu'une copie de cet ordre du jour sera adressée sans retard à M. le président du conseil, au ministre de la marine et aux députés et sénateurs de la région des Charentes et du Poitou.

Le nègre avocat

Le barreau parisien va compter prochainement parmi ses membres un avocat du plus bel èbène. C'est M. Hector-Apollinaire-Molière Liber, né à la Pointe-à-Pitre, en 1885. Il fit ses premières études au lycée Carnot, à la Guadeloupe. Reçu bachelier, il vint en France et étudia le droit à Bordeaux. Il y obtint son diplôme de licencié et, actuellement, il s'apprête à conquérir à Paris le grade de docteur.

Ce sera le second avocat nègre que le barreau parisien aura compté dans son sein.

Le premier avait été stagiaire sous le bâtonnat de M. Oscar Falateuf, et à son sujet on nous a raconté la petite anecdote suivante :

— Un jour, l'éminent bâtonnier recevait d'une plaideuse d'assistance judiciaire une lettre dans laquelle celle-ci sollicitait la désignation d'un avocat d'office. Et elle avait soin d'ajouter en post-scriptum : Je désirerais autant que possible que mon défenseur fût brun. Ce n'est pas que je déteste les blonds... mais je le préfère ainsi. C'est une question d'appréciation; d'ailleurs, vous savez fort bien que des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter.

— Bref, son désir fut exaucé... peut-être plus qu'elle ne l'espérait, car M. le bâtonnier Falateuf, qui était le roi des pince-sans-rire, s'empressa de lui désigner le... premier avocat nègre du barreau.

Dans l'armée prussienne

Les rapports officiels sur la mortalité dans l'armée prussienne du 1^{er} octobre 1907 au 30 septembre 1908 viennent de paraître. En voici un extrait sommaire :

L'effectif était de 75.892 sous-officiers, 431.791 soldats, et 10.001 volontaires d'un an, plus 14.051 réservistes rappelés sous les drapeaux, au total 531.735 hommes.

Le nombre total des décès a été de 1.078, ce qui donne une proportion de 2 p. 1.000, comme dans les années précédentes, alors que dans les années entre 1871 et 1880, la mortalité atteignait encore plus de 6,5 pour 1.000.

La proportion de mortalité varie assez notablement selon les armes. De 2,7 p. 1.000 dans l'artillerie de campagne et les pionniers, et de 2,6 dans le train, elle est seulement de 2,1 p. 1.000 dans l'artillerie à pied, de 1,9 p. 1.000 dans les troupes des voies de communication, de 1,8 p. 1.000 dans l'infanterie, de 1,4 p. 1.000 dans la cavalerie.

Sur le total des décès, 707 ont été dus à la maladie, 161 à des accidents et 210 au suicide. Nous attirons l'attention sur cette considérable proportion des suicides.

Les écuries d'Abdul-Hamid

Bien qu'il ne sortit de son palais qu'une fois par semaine pour aller à la mosquée, au temps où il était sultan, Abdoul-Hamid avait dans ses écuries 1.100 superbe chevaux tous de race arabe, cadeau un peu forcés des chefs de tribus. Quelques-uns de ces chevaux ne valent pas moins de 50.000 francs.

Le nouveau sultan n'en a conservé que trois cents et a donné le reste aux officiers de son armée qui vont ainsi posséder d'admirables montures.

Les petites glaneuses

Ce sont trois sœurs jumelles : une blonde, une rousse, une albinos aux cheveux blancs comme les fleurs de muguet, aux yeux rieurs dont les pupilles d'un rouge vif sont troublantes. Elles ont quatorze ans et sont les filles du fameux jockey John-Elie Cart, mort il y a quelques années en Angleterre, dans un accident de chemin de fer.

Coiffées de grands chapeaux de paille du genre cabriolet, vêtues de trois robes pareilles en tulle « liberty », haut ceinturées et chaussées d'escarpins vernis imperméables à la rosée, elles vont, aux lundis de courses, glaner dès l'aube sur les pelouses de nos hippodromes.

On les a vues hier à Chantilly, et ce matin on les verra à St-Cloud. La récolte est bonne, car les réticules des trois petites glaneuses sont, après deux ou trois heures de promenade, gros comme des œufs d'autruche...

On n'imagine pas ce qui se perd de pièces blanches, de gros sous et de louis d'or autour du pari-mutuel.

Bientôt, les trois petites glaneuses — Grâce, Margaret et Ophélie — auront des dots très convenables, et comme elles sont très jolies, elles n'auront que l'embarras du choix parmi les prétendants qui déjà papillonnent autour d'elles.

INFORMATIONS

Le Tremblement de Terre

Le président du conseil a reçu une délégation du Conseil général des Bouches-du-Rhône, avec les sénateurs et députés de ce département, venue pour l'entretenir de la situation des régions atteintes par le récent tremblement de terre.

M. Clemenceau a fait connaître qu'il a fait distribuer immédiatement

des secours de première urgence et pris les mesures nécessaires pour donner des abris aux sinistrés. Le gouvernement va saisir le Parlement d'un projet de crédit de 1 million 800.000 francs. Enfin, dès la réception des rapports sur l'état exact des pertes, maison par maison, un second projet sera déposé pour autoriser le Crédit foncier à consentir un prêt d'un certain nombre de millions, remboursables en quarante-cinq ans; les deux tiers par l'Etat et le reste par les intéressés. Le ministre de l'intérieur s'est mis immédiatement d'accord à ce sujet avec son collègue des finances.

Les délégués ont insisté pour obtenir l'ajournement des échéances pour les sinistrés. Sur ce point, M. Clemenceau a promis de conférer de nouveau avec le ministre des finances, mais n'a pas caché aux délégués que celui-ci faisait des objections sérieuses contre cette mesure.

Les membres du gouvernement ont souscrit individuellement une somme de 200 francs pour les sinistrés du Midi.

Au Maroc

La victoire du roghi

Le roghi, campé précédemment à Tefoza, en apprenant que le sultan voulait razzier ses troupes, a battu légèrement en retraite sur Taza. Le fils adoptif du roghi, jeune homme de seize ans, de la tribu des Ghiata, parcourt actuellement les tribus de la région pour lever des contingents pour son père. Il a l'intention d'aller chez les Branos jusqu'à Selomana. Il est accompagné de 700 cavaliers et se trouve actuellement entre Kasbah-Msoun et la rive gauche de la Moulaya, chez les Ghiata.

A Marnia, on confirme que les fidèles du roghi auraient battu les partisans du maghzen.

Le prétendant envoie partout lever des impôts et la mouna pour ses troupes. Du côté de Smara, les négociants musulmans et israélites de Melilla ont dû se vêtir à l'europpéenne sur l'ordre du général Marina, afin de ne pas provoquer des incidents de la part des soldats espagnols. Certains acceptèrent et purent rester. Ceux qui refusèrent durent partir de la ville.

Le roghi incendie les récoltes

L'atmosphère au-dessus de Fez est rendue très lourde par la fumée des villages et des récoltes qu'incendient aux environs, à 9 ou 10 kilomètres, les troupes de Bou-Hamara. Il semble que tous les environs de Fez seront bientôt dévastés. Les fonctionnaires marocains et les commerçants de Fez ont de grandes propriétés dans ces districts, et les dégâts sont énormes.

Préparatifs à Melilla

La ville regorge de soldats espagnols. L'accès de la ville comme la sortie hors de l'enceinte sont interdits à tous les marocains; devant de telles mesures, une importante assemblée de notables a été tenue ces jours derniers. Vingt tribus importantes de la région des Riffs s'y sont rencontrées. Après une longue discussion, les tribus ont décidé de s'allier pour opérer par une action commune contre les Espagnols. Un service de courriers très bien organisé assure jour et nuit la liaison entre les tribus qui se rassemblent.

La Question crétoise

Le gouvernement ottoman continue de renforcer ses troupes à la frontière grecque. Les cadres du 3^e corps sont maintenant au complet. L'intendance militaire prépare d'énormes approvisionnements. Tous les officiers en congé ont été rappelés.

Les mesures militaires de toutes sortes se multiplient. On est en train de fortifier Karabournou et Eleftherohori, deux points qui, à l'est et à l'ouest, défendent l'entrée du golfe de Salonique. Pour éviter que ces posi-

tions ne soient tournées du côté de la terre, on les entourera de fil de fer barbelé. Dans ce but, 400 000 mètres de ce fil ont été expédiés sur ces deux points.

Une note de la Grèce

Le gouvernement hellénique a envoyé à toutes les puissances européennes une Note au sujet des préparatifs militaires faits aux frontières ottomanes. Une copie de cette Note a été transmise à la Sublime Porte.

Les ministres des puissances protectrices à Athènes ont recommandé à la Grèce de maintenir son attitude correcte dans la question de Crète.

La mission Gouraud

Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française vient de faire savoir au ministre des colonies qu'il avait reçu un télégramme daté de Tizgoui 7 juin, dans lequel le colonel Gouraud annonce que le convoi du lieutenant Aubert est arrivé à Tizgoui le 3 juin, en très bon état, avec le cheik Sidia, et que la colonne a quitté Tizgoui dans la nuit du 6 au 7 juin, pour procéder à l'occupation d'Oujéft et de Chinguetti pendant la récolte des dattes.

Le colonel ajoute que les tribus soumises donnent satisfaction. Elles ont remis plusieurs fusils à tir rapide enlevés à des dissidents pillards. Elles ont également fourni des chameaux pour transporter les approvisionnements à Tizgoui. Une caravane des Oulad-Cheïlam, tribu soumise, a apporté le dernier courrier de France.

La situation, d'après la dépêche, est excellente à Atar. Les dissidents sont toujours immobiles dans la région des Ouadane. Plusieurs chefs font tâter le terrain en vue d'obtenir l'amman.

L'affaire Steinheil

Le *Matin* publie, au sujet de l'affaire Steinheil, une déclaration qu'a faite à un de ses rédacteurs le nommé Edouard Friez, infirmier à l'hospice des Enfants malades.

Celui-ci a affirmé que, la nuit du crime, il se trouvait, en compagnie d'une dizaine de ses collègues, à 150 mètres environ de l'impasse Ronsin, lorsque deux individus, vêtus de longues blouses noires, débouchèrent soudain de la rue du Cherche-Midi. Ils avaient aux pieds des sortes d'espadrilles qui amortissaient le bruit de leurs pas. Ces individus, qui avaient des allures étranges, parurent visiblement troublés en les apercevant.

M. Friez affirme que le signalement des assassins donné par Mme Steinheil ressemble étrangement à celui des deux hommes qu'il rencontra et il se déclare prêt à parler si la justice l'interroge.

Tirage d'obligations

Obligations communales 1892
Le numéro 143.089 gagne 100.000 fr.
Le numéro 237.977 gagne 30.000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 419.823, 254.767.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 102.143, 222.489, 82.488, 426.305.

Trente numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations foncières 1895
Le numéro 122.814 gagne 100.000 fr.
Le numéro 44.606 gagne 25.000 fr.
Le numéro 166.820 gagne 10.000 fr.
Les numéros 43.215, 160.605, 180.063 gagnent chacun 5.000 fr.

Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Communales 1906
Le numéro 927.549 gagne 200.000 fr.
Le numéro 1.070.255 gagne 25.000 francs.

Les numéros 949.159, 682.356, 943.000, 35.523, 388.666, 646.770, 18.374, 947.267 gagnent chacun 5.000 fr.

100 numéros gagnent mille francs.

Petites Nouvelles

Suivant sa coutume traditionnelle, la société astronomique de France a célébré cette nuit à la Tour Eiffel, sous la présidence de M. Baillaud, directeur de l'Observatoire, assisté de M. Camille Flammarion et d'un grand nombre de savants, la fête dite du Soleil, qui a pour but de saluer le premier jour de l'été astronomique. Cette année encore le mauvais temps a contrarié cette intéressante manifestation scientifique.

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, est allé visiter l'exposition de la « Misère sociale de la femme ». Il a été reçu par M. Léon Bourgeois, président de l'œuvre ; par Mme L. Barthou, vice-présidente ; Mme C. André, directrice générale, et les dames du conseil d'administration.

Le sous-secrétaire d'Etat à la guerre vient de nommer une commission pour étudier les moyens de réaliser un projet qui permettrait aux ordinaires d'utiliser le poisson de mer et d'eau douce pour l'alimentation des soldats.

Le tremblement de terre signalé aux îles Canaries a réveillé l'activité du volcan de Teyde, le grand pic de l'île Ténériffe, qui paraissait éteint depuis 1898.

A Eaussines (Belgique), on a proclamé un lock-out général des carrières. 25.000 ouvriers sont désormais sans travail.

CHRONIQUE LOCALE

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

La publication de notre feuilleton *Les Nuits de Paris*, étant terminée, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que dans son prochain numéro le *Journal du Lot* commencera la publication du grand roman de mœurs de Charles Bernard-Derosne :

LES RÉPROUVÉS

Cette œuvre due à la plume d'un maître du roman, intéressera vivement nos lecteurs.

Pour l'Avenir Cadurcien

Dans un de nos derniers numéros, nos lecteurs ont vu l'appel que l'excellente fanfare municipale, l'Avenir Cadurcien, adressait à la population.

L'Avenir Cadurcien voit le nombre de ses membres augmenter tous les jours, mais faute d'instruments, parce que faute d'argent, il ne peut donner satisfaction à tous.

Une somme relativement peu importante suffirait pour que tout marchât bien.

Dans un de nos derniers numéros, nos lecteurs ont vu l'appel que l'excellente fanfare municipale, l'Avenir Cadurcien, adressait à la population.

L'Avenir Cadurcien voit le nombre de ses membres augmenter tous les jours, mais faute d'instruments, parce que faute d'argent, il ne peut donner satisfaction à tous.

Une somme relativement peu importante suffirait pour que tout marchât bien.

Dans un de nos derniers numéros, nos lecteurs ont vu l'appel que l'excellente fanfare municipale, l'Avenir Cadurcien, adressait à la population.

L'Avenir Cadurcien voit le nombre de ses membres augmenter tous les jours, mais faute d'instruments, parce que faute d'argent, il ne peut donner satisfaction à tous.

qui aidera par ses gros sous, les jeunes artistes à compléter le matériel musical.

L'appel de l'Avenir Cadurcien sera entendu : la somme nécessaire n'est pas excessive ; quelques billets de cent francs suffiront.

Aux amis de l'Avenir, à tous ceux qui assistent aux concerts que si souvent donne notre excellente fanfare municipale, il appartient de mettre la main à la poche et de se montrer généreux.

C'est une belle œuvre à accomplir : nous sommes certains que d'ici peu l'Avenir Cadurcien, qui le mérite bien, saura qu'il n'a pas eu tort de compter sur la sympathie de la population.

L. B.

Ligue des Droits de l'Homme

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (section de Cahors), sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche matin, à 10 heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour :

Lecture de la correspondance.
Rapports et vœux.
Affaires diverses.

A Messieurs les chasseurs

De la Dépêche :

Les ravages exercés avant l'ouverture, par les oiseaux de proie et les bêtes puantes sur les jeunes lièvres, les lapereaux ou les perdrix sont des plus inquiétants. A l'ouverture même, et jusqu'à la fin d'octobre, le gibier est sans défense et n'échappe que rarement aux dents et aux serres des animaux destructeurs.

Tandis que l'on vitupère, avec raison d'ailleurs, contre les braconniers qui exercent leurs méfaits au moyen des pièges, des fusils ou des chaudières, qui donc se préoccupe de faire la guerre aux renards, aux belettes, aux putois, aux faucons, buses, éperviers, émouchet, etc.

Cependant, ces derniers braconniers, sont encore plus redoutables que les autres, car ils chassent pour l'existence, et il ne se passe pas de jour où ils ne fassent chacun au moins une victime. On peut mesurer par là l'étendue de leurs ravages.

Un chasseur cadurcien a pensé qu'il serait très opportun, très utile de provoquer la destruction de toutes les bêtes de rapine, et il a imaginé un moyen que nous soumettons tout de suite à l'appréciation de tous ses confrères en St-Hubert.

Ce moyen consisterait à prélever une certaine somme qui serait fournie par une cotisation minime fournie par chaque chasseur. Ladite somme, mise à la disposition des employés d'octroi, servirait à donner une prime de 30 à 50 centimes, selon les cas, à tout porteur de fusil qui présenterait l'octroi un animal de rapine abattu par lui.

Naturellement, la prime varierait suivant les qualités destructives de la bête présentée. Un renard recevrait par exemple une prime supérieure à celle donnée pour un milan, etc. Un tableau serait dressé pour fixer l'allocation et, dans tous les cas, tout individu ayant détruit un animal nuisible, se verrait rembourser le prix de la poudre.

Cette idée, que nous jugeons excellente, nous ayant été soumise, nous la faisons connaître à notre tour aux chasseurs de Cahors, en priant ceux qui auraient des avis particuliers à nous soumettre, de vouloir bien nous écrire ou passer au bureau de la *Dépêche*.

D'une première entente à ce sujet entre tous les chasseurs, pourrait résulter une réunion au cours de la-

quelle on examinerait la question actuelle et aussi celle de savoir s'il ne conviendrait pas de créer une Société locale ayant pour but le repeuplement de nos coteaux.

Les colonnes du journal sont ouvertes à toutes les propositions ?

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Chez nos voisins

L'*Eclair*, de Montpellier, consacre un article à l'histoire des manifestations sismiques qui, au cours ces années, se sont produites dans la région du Rouergue.

Le premier tremblement de terre, dont les annales du Rouergue font mention, eut lieu le 3 mars 1373, à minuit, dans la région de St-Affrique. Deux mois après, le 3 mai 1373, le même phénomène se reproduisit avec un caractère de violence beaucoup plus marqué.

Ce double tremblement de terre, fut suivi dans notre Rouergue d'une grande famine et d'une grande mortalité.

Le vendredi 27 avril 1646, nouvelle secousse, terrifiant la population.

Mais le tremblement de terre, qui a laissé le souvenir le plus impressionnant, eut lieu le 22 juin 1660. Au tome II des *Annales de Villefranche*, Cabrol nous raconte qu'il commença vers 4 heures du matin et dura jusqu'à 6 heures, jetant la consternation dans la population tout entière.

En 1774, un nouveau tremblement vint désoler notre ville, occasionnant des dégâts considérables et détruisant bon nombre de maisons.

Enfin, en XIX^e siècle, le 8 février 1808, entre 4 et 5 heures du matin, notre département ressentit une nouvelle secousse sismique, qui ne produisit pas de sérieux dommages.

Ajoutons que le dernier tremblement de terre fut ressenti dans la région de St-Affrique, où les populations sont en proie à une grande anxiété.

Au 7^e

Par décret en date du 21 juin 1909, M. Duluc, adjudant au 11^e d'infanterie est nommé au grade de sous-lieutenant et affecté au 7^e d'infanterie, 12^e compagnie.

Brevet élémentaire

Sur les 32 candidats reconnus admissibles aux épreuves de la 1^{re} et de la 2^e série, 24 ont été définitivement reçus.

Ce sont : Bousquet, Lafeuille, Lagrange, Ségau, du cours complémentaire de Cahors.

Laborie, Lafau, Ruamps, Viallard, de l'école supérieure de Luzach.

Bigou, Cubaynes, Fourniols, de l'école supérieure de Montcuq.

Bonhomme, Bouchayrou, du cours complémentaire de Prayssac.

Farges, Gasquet, Gléline, Sénac, Vidal, de l'école supérieure de St-Céré.

Capis, Maury, Queille, de l'école supérieure de Martel.

Laurié, Villadiou, du cours complémentaire de Gourdon.

Fraisse, de l'école publique de Limogne.

Noyé

Mardi soir, entre 6 et 7 heures, deux jeunes gens qui avaient fait la fête une grande partie de la journée et qui étaient en état d'ébriété, voulurent se livrer à une partie de canotage. A cet effet, ils se dirigèrent vers la rivière et cherchèrent à s'approprier un des bateaux amarrés sur les bords, et ce, en cassant les cadenas qui les retenaient à l'attache.

Ayant réussi à s'emparer de celui de M. Baudel, conseiller municipal, ils pénétrèrent dans l'embarcation et,

comme ils n'avaient pas trouvé d'aviron, ils s'éloignèrent du rivage en ramant avec leurs mains.

Peu après, Part voulut se lever ; il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Jolivet, s'y jeta immédiatement et comme d'instinct, sans doute pour lui porter secours. Mais Part avait aussitôt coulé à pic. Jolivet, appesanti par ses habits et quelque peu paralysé par les libations, céda bientôt à l'instinct de la conservation et nagea vers le pont de bateaux, où il s'accrocha désespérément à une amarre.

Cependant, les soldats Clavelloux, sapeur pontonnier au 2^e génie et Brach Laurent, soldat à la 9^e compagnie du 7^e et quelques promeneurs, témoins de l'accident, se portèrent au secours de Jolivet, qui malgré la résistance qu'il opposa, fut retiré de l'eau. Mais il fallut le ligotter pour l'empêcher de se jeter dans le Lot : on le conduisit au commissariat de police.

Interrogé, Jolivet ne put donner que de vagues explications.

Son plongeon dans le Lot ne l'avait pas dégrisé.

Il fut enfermé au violon municipal. Le corps de Part fut repêché au bout de trois quarts d'heure de recherches, il fut transporté à l'hospice.

En fouillant dans ses poches, on trouva la lettre suivante qu'il adressait à sa sœur et à son beau-frère, Mme et M. Charles C....

Monsieur et Mme C. C....

Ma chère sœur, cher frère,

A l'heure où vous recevez cette carte, j'espère ne plus faire partie des vivants ; je sais que malgré que vous ne m'aimez pas, cela vous fera de la peine. Consolez-vous, car depuis trop longtemps je souffre, en silence, de ne pouvoir venir chez vous, entendre vos bons conseils. C'est de ma faute. C'est vrai, mais que voulez-vous, le sort est quelquefois cruel et la vie insupportable.

Je vous écris pour que vous me pardonniez les tourments que je vous ai causés, surtout à toi, ma pauvre Louise. Et si par hasard on retrouve mon corps, dépose à côté de moi, un joli bouquet de roses. Ah ! vous dire le mal que j'endure, est impossible à décrire, je suis malade, je travaille chez Saint-Martin, je me suis fait régler, payé ce que je devais, et maintenant, j'attends la nuit noire, pour chercher la mort libératrice.

Mais avant de mourir, j'ai voulu encore une fois, voir la maison où j'ai connu le bonheur, et maintenant adieu à tous, ne pensez plus à moi, bonjour à tous, embrassez Sara pour moi, je ne peux plus vivre, de sentir la mort si près, mais yeux se ferment de joie : Adieu ! Louise, adieu Charles.

Notre frère : ÉMILE

Jolivet a été relâché mercredi matin.

Part était né à Cahors et était âgé de 20 ans.

AUX VITICULTEURS DU LOT

L'Association des Viticulteurs du Lot telle que l'a préconisée M. Tuzet, inspecteur commercial de la Compagnie d'Orléans, est formée.

Son bureau composé de MM. Delbreil, président ; Lasserre et Carier, vice-présidents ; Aymard, secrétaire ; Paulus, trésorier et de seize délégués des différentes régions du département, présente un ensemble où tous les intérêts sont groupés.

La manifestation vinicole de Bruxelles a fait la démonstration que les vins de notre département ont des qualités marchandes et que l'on peut présenter d'une façon régulière à la consommation un type de vin complet.

C'est une nouvelle situation qui est faite à notre région, quoique puissent espérer certains propriétaires, la ré-

gion du Lot ne sera pas comprise dans la zone bordelaise, elle devra donc opérer par ses moyens.

En plaçant à sa tête comme Président d'honneur, M. Cayla, président de la Chambre de commerce, l'Association a souligné le but commercial de sa création.

Si le commerce de Bordeaux a pendant bien longtemps utilisé nos vins et qu'aujourd'hui la loi de délimitation le lui interdise, il nous reste un devoir, c'est de les présenter nous-mêmes au consommateur.

Tels que la grande majorité des propriétaires les récoltent, les vins du Lot n'ont pas ce qu'il faut appeler des qualités marchandes.

Ces qualités, ils ne peuvent les acquérir que par une préparation prenant aux uns couleur et alcool, à d'autres fraîcheur et bouquet.

C'est d'ailleurs ces qualités que réunissaient les vins présentés à Bruxelles et qui ont attiré sur eux la faveur du public.

Pour créer un type de vin du Lot, pouvant être servi régulièrement suivant la demande, il faut faire un mélange de toutes ces qualités. Le vin de chaque propriétaire ne pouvant les réunir toutes.

L'Association n'est pas une cave coopérative, il faut bien le comprendre. C'est, pour le moment, un organisme ayant pour but de faire connaître sous son nom d'origine le produit de la région.

Les sacrifices bien légers que l'on demande aux adhérents serviront à faire de la publicité en faveur des vins du Lot.

Que faut-il attendre de cette publicité ?

Que nos vins mieux connus dans la grande consommation y trouveront des débouchés dont bénéficieront les vigneronnes ; soit qu'ils trouvent à écouler directement leur production, si les acheteurs s'en déclarent satisfaits, soit, que d'autre part, le commerce local trouve de plus larges débouchés ; dans un cas comme dans l'autre, les prix de vente d'une marchandise recherchée ne peuvent qu'être plus élevés.

Telle qu'elle a été constituée, l'Association des viticulteurs doit avoir la faveur des propriétaires qui ne doivent pas hésiter à s'y faire inscrire en demeurant bien assurés que le sacrifice qui leur est demandé ne peut que profiter à leurs intérêts, puisque c'est leur cotisation qui alimentera la publicité que l'on se propose de faire.

Accidents du travail

L'*Officiel* publie la statistique des accidents du travail d'après les ordonnances et les jugements rendus en vertu de l'article 16 de la loi du 9 avril 1898, dans la période du 1^{er} janvier au 31 mars 1909.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Nombre de personnes blessées : 9 hommes et 1 femme de plus de 16 ans.

Cas d'incapacité partielle de travail : 10.

Congrès de l'arbre et de l'eau

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont parvenues, le Comité a décidé d'apporter une légère modification au Congrès de Tulle-Brive. Cette modification, qui n'en altère pas les dispositions générales, consiste simplement à retarder tout le Congrès d'une journée et à commencer le samedi 10 pour finir le mercredi 14 juillet.

Par suite, la première journée (Brive) aura lieu le samedi 10 ; la seconde (Tulle), le dimanche 11, et l'excursion finale aux gorges de la Dordogne les lundi 12, mardi 13 et mercredi 14.

La conférence de la Société corrézienne de Géographie sur les *Gorges de la Dordogne* sera donnée le vendredi 9, à huit heures et demie, au théâtre de Brive.

L'inauguration de la plaque commémorative à Emile Fage aura lieu le dimanche 11, à cinq heures et demie, au retour de l'excursion de Gimel.

Pour tout le reste, consulter les programmes généraux qui ont été distribués, en repoussant toutes les dates d'un jour.

L'alimentation des troupes

Après avoir traité la question de l'alimentation en viande et la question du pain, le sous-secrétaire d'Etat à la guerre fait étudier en ce moment l'utilisation par les ordinaires du poisson de mer et du poisson d'eau douce.

M. Henry Chéron recherche pour l'administration de la guerre les moyens de traiter directement, en ce qui concerne la pêche maritime, avec des pêcheurs qui, à l'exclusion de tout intermédiaire, fourniraient directement à l'armée le produit de leur pêche. Des centres seraient choisis pour cette livraison ; l'expédition serait faite au corps avec les procédés modernes de conservation.

Ce système serait à la fois favorable aux pêcheurs, qui trouveraient là un débouché assuré pour le produit de leur pêche, et aux ordinaires, qui,

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Deuxième partie

Épilogue

En Rade

— Je l'ai reconnu trop tard : mais je vous le répète, les moments étaient précieux, il n'y avait plus à marchander, et sans cet appât, peut-être ne seriez-vous pas libre à cette heure.

— Libre ! libre ! balbutia de Compans avec un soupir.

Le trois-mâts n'était plus qu'à une très faible distance. Un homme seul était sur le pont ; Pascal le reconnut pour le capitaine, et il le désigna rapidement de l'œil à Compans.

— Vous le voyez, dit-il à voix basse, comme s'il eût craint que les flots ne l'entendissent, il nous attend.

— C'est donc, fit l'ex-banquier.

— C'est le capitaine Davidson.

— Et il est seul ?

— Tout à fait seul. De Compans respira.

— Enfin ! dit-il, en passant la main sur son front où ruisselait une sueur glacée. La barque venait d'accoster ; un matelot descendit aussitôt à la rencontre des deux passagers, tandis que Davidson se tenait lui-même au haut de l'escalier.

Davidson était fort ému. De Compans monta le premier et Pascal le suivit de près.

L'affaire était faite en mettant le pied à bord, l'ex-banquier était sauvé et c'est avec une expression de reconnaissance profonde qu'il aborda le capitaine.

Mais au moment où, dans son ivresse il s'oubliait jusqu'à lui tendre la main, il recula de deux pas et poussa un cri terrible.

Derrière le capitaine il y avait un autre personnage.

Le forçat ne l'avait vu qu'une fois mais il le reconnut de suite, c'était le commissaire du bagne.

Il comprit tout.

La trahison était manifeste et toute sa force, tout son courage l'abandonnèrent à cette vue.

Il fut obligé de se retenir aux bastingages pour ne pas tomber.

Quant à Pascal, l'effet fut tout différent.

En acquérant la certitude qu'il avait été trahi, en voyant son maître appré-

hendé au corps et immédiatement garrotté, en songeant surtout qu'il avait donné en pure perte une somme de dix mille francs, avec laquelle il aurait pu se retirer et vivre tranquillement, une rage aveugle s'empara de lui, et, pendant, que l'on s'occupait de l'ex-banquier dont on redoutait surtout le désappointement, il se précipita avec un cri mal étouffé sur Davidson, qui ne s'attendait guère à cette agression.

Une lutte terrible s'engagea.

Pascal était extraordinairement robuste ; la fureur doublait d'ailleurs ses forces ; il sentait en outre que tout était perdu et il voulait se venger.

Le capitaine, lui, bien que surpris par cette attaque, avait en quelques secondes repris son sang-froid et sa présence d'esprit. Il était robuste lui aussi et il comprenait en outre que les hommes qui l'entouraient allaient venir à son secours.

Pascal, était armé d'un couteau, Davidson avait tiré un pistolet de sa poche.

— Misérable, dit-il en lui appliquant la bouche de son arme sur la poitrine. Pascal fit un soubresaut.

— Je veux te tuer, reprit-il.

— Ta vie est entre mes mains.

— A toi !... A toi !

L'auvergnat, joignant le geste à la parole, étendit le bras et déchira les vêtements de son adversaire de la poi-

te aiguë de son coutelas.

Au même instant un coup de feu retentit.

Cependant on était arrivé au secours du capitaine et quand la fumée se fut dissipée, on aperçut Pascal étendu sans mouvement et baignant dans le sang.

Il avait été tué sur le coup.

Deux heures plus tard, l'ex-banquier de Compans était réintégré au bagne où il devait mourir quelques années plus tard, déchiré du remords et succombant sous le poids de la honte.

Quant au trois-mâts du capitaine Davidson, rien ne fut changé à son programme.

Vers dix heures, en effet, après avoir reçu à son bord les trois passagers qu'il attendait, il mit à la voile profitant de la marée et d'un vent favorable.

Un quart d'heure après il traversait le goulet et gagnait la haute mer.

Franck et Fernande étaient descendus dans la cabine qui leur avait été préparée, Lopès était seul sur le pont et s'entretenait avec le capitaine.

— Ainsi dit tout à coup Lopès à qui on racontait l'événement du matin, le forçat a été repris.

— Et vous pouvez croire qu'il n'échappera plus.

— Au moins savez-vous comment on l'appellait ?

— C'était, dit-on, un riche banquier ;

n'ayant à subir les conditions d'aucun intermédiaire, obtiendraient de très bons poissons à bon marché.

En ce qui concerne le poisson d'eau douce, le sous-secrétaire d'Etat fait étudier de même l'usage pour l'armée des méthodes nouvelles de pisciculture permettant d'obtenir dans certaines régions, en eaux closes, des quantités importantes de poisson. Une commission nommée par le sous-secrétaire d'Etat va étudier les moyens de réalisation de ce projet.

Musique du 7^{me} de Ligne

PROGRAMME DU 24 JUIN 1909
Allégo Militaire Schroder.
Fleur de Printemps, Valse Sainderna.
Sémiramis, Ouverture Rossini.
Sigurd, Fantaisie Reyser.
Le Rhin, Mazurka Métra.
Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 23 Juin, 1 h. 25 s.

Le legs Chauchard

La collection de tableaux de M. Chauchard sera provisoirement transférée dans le bâtiment du Jeu de Paume aux Tuileries.

Au Maroc

Les indigènes de la Chaouia ont prévenu les autorités françaises de Casablanca qu'ils redoutent une prochaine invasion des Zemmour.

L'Anniversaire de Solférino

Le général Michel conduira en Italie la délégation militaire française pour l'anniversaire de Solférino.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 24 Juin, 1 h. 27 s.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin. Il a examiné particulièrement la question relative à la grève des inscrits maritimes et il a décidé que le ministre de la marine partirait ce soir pour Marseille afin de provoquer une solution.

Éboulement

Un éboulement s'est produit dans le tunnel de Bruggwald (Suisse). Le débâtement se fait; on a retiré neuf morts, six restent encore ensevelis.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Espère

Les membres de la Société d'encouragement à l'agriculture et la sylviculture dont le siège est à Espère, sont invités à se réunir le dimanche 27 juin, à 5 heures du soir, au lieu ordinaire de ses séances (Granges, maison Simon).

Ordre du jour : Programme du concours.

Limogne

Mardi matin 22 juin, deux jeunes élèves de l'école laïque des filles, Reine Laparra, âgée de 9 ans et Déhila Décremps, âgée de 12 ans, trouvèrent en sortant de classe sur la route nationale n° 111, une pièce en or de 10 francs. Elles s'empresèrent aussitôt de l'apporter à leurs parents qui en firent le dépôt à la mairie, pour ensuite être versés au bureau de bienfaisance dans les délais légaux.

Félicitations à ces deux gentilles fillettes pour leur acte spontané de probité et honneur aux mœurs et maîtresses qui inculquent de si bons principes à ces jeunes intelligences.

Albas

Vol audacieux. — Un vol vient d'être commis chez Mme veuve Salinié, habitant le petit hameau de Camou.

Un malfaiteur s'est introduit dans la maison en escaladant une fenêtre du rez-de-chaussée, a pris la clef de l'armoire sous un traversin et s'est emparé d'une somme de 100 fr. Une enquête est ouverte.

Villesèque

Fête. — Dimanche se tiendra la fête patronale.

Bal de jour et de nuit et feu d'artifice dans la soirée.

L'accueil le plus sympathique est réservé aux étrangers.

St-Géry

Arrestation. — La gendarmerie de Saint-Géry a mis en état d'arrestation pour insoumission aux lois militaires, le nommé Tocoben, de la classe de 1901, natif de Rocamadour.

Cet inconnu, dispensé de l'article 21 de la loi de 1889, n'avait fait aucune période d'instruction militaire depuis l'accomplissement de son année.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le cambrioleur Fabien Leygues. — Depuis que ce repris de justice dangereux est sous les verrous, la population de Saint-Félix, de Lenthillac et autres communes a repris un peu de confiance. Elle n'est plus sur le qui-vive continuel.

On nous raconte que, dans le courant de la semaine dernière, ce malfaiteur ayant aperçu M. Lacam, propriétaire au bourg de Lenthillac, qui allait travailler aux champs, s'introduisit dans l'étable de ce dernier et se mit à frapper avec une pince contre le plancher pour le soulever et de là pénétrer dans le premier étage.

M. Lacam, ayant entendu ce bruit, se retourna et monta dans ses appartements. Le cambrioleur s'esquiva à travers champs.

Accident. — Hier matin, faubourg d'Anjou, la métayère du domaine de Pradayrol, côte de Planioles, qui venait en ville vendre divers produits du sol et des œufs, a été renversée par un tombereau attelé à une paire de bœufs. Cette dame a reçu des contusions heureusement sans gravité à un bras et une jambe.

Caisse de secours. — On sait que la Société minière métallurgique du Quercy a fondé depuis quelque temps une caisse de secours pour les ouvriers mineurs ou similaires qu'elle emploie, caisse alimentée par elle seule et régie par les ouvriers eux-mêmes.

Ces derniers ont été appelés, dimanche dernier, à nommer six délégués titulaires et deux suppléants. Cette élection n'a pas donné un résultat complet. Un second tour aura lieu dimanche prochain.

Accident. — Mercredi, rue de la Sous-Préfecture, une laitière de la banlieue de Figeac a été renversée par un char. Dans sa chute, elle a reçu des contusions peu graves. Sa cantine remplie de lait a été écrasée.

Flaujac-Livernon

Election municipale. — Inscrits, 69; votants, 53.

Ont obtenu : MM. Vilhès, progressiste, 26 voix; H. Donadieu, radical; 23; un bulletin les deux noms, ci-dessus rayés; Merle, libéral, 3. — Total, 53. Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Greil, adjoint au maire, décédé.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Voirie. — Par décision préfectorale en date du 21 juin, M. Couzinet, agent voyer cantonal à Gourdon, est autorisé à se charger des travaux d'amélioration de la voirie urbaine que la commune a décidé de faire exécuter.

Orage. — Mardi, à la pointe du jour, un orage a éclaté sur la région. Une pluie torrentielle est tombée, mêlée de quelques grêlons. Alors que la commune de Gourdon était à peu près épargnée par la grêle, les communes environnantes ont été plus ou moins éprouvées. Dans le canton de Payrac les dégâts sont importants.

Tribunal correctionnel. — Deux vagabonds : Duprat, originaire des Landes et Jean-François Ogel, sont condamnés à huit jours de prison.

Contravention à la police des chemins de fer. Mlle C..., de Gourdon, est allée à Paris avec un permis de toucher de bestiaux qui lui a été cédé par le sieur C..., marchand de moutons. Ces permis sont nominatifs. A l'arrivée, Mlle C..., questionnée, oubliant sa nouvelle personnalité, donna son véritable nom au lieu de fournir le nom porté sur le permis. Le tribunal condamne Mlle C... et le sieur C..., comme complice, à 50 fr. d'amende chacun avec sursis. Statuant sur les conclusions de la partie civile, Mlle C... est en outre condamnée à la restitution d'une somme de 26 fr. 50, représentant le prix du transport Souillac-Paris. Son père, déclaré solidairement responsable quant aux frais seulement, La Compagnie d'Orléans obtient également l'insertion du jugement à raison de cent exemplaires sans que le coût de cette insertion puisse toutefois excéder 10 francs.

Calmon, terrassier à Labastide-Murat, a dérobé de la paille et coupé une récolte sur pied appartenant à deux propriétaires de la localité. Délit assez mince — l'un des vols estime n'avoir été lésé que de 0 fr. 50. Par défaut, 25 fr. d'amende pour le vol sur pied et 6 francs pour le vol de paille, en sus les dépens.

Vielcazal, cultivateur à Miers, a fait, il y a deux ans, une séparation de biens amiable, à la suite de laquelle sa femme devenait, après liquidation de ses reprises, l'unique possesseur de tous les biens à charge d'acquitter le passif. Vielcazal s'est toujours cru chez lui et refuse encore de reconnaître la légitimité de l'acte qui l'a dépossédé, voire même la vente d'un article consentie par sa femme avec son autorisation. Sur un bois à vendre, il a coupé quelques arbres. Sur la plainte du propriétaire actuel, qui entend faire respecter ses droits, il est poursuivi pour ce fait.

Sur la demande de M^e Puybaret, avoué,

qui le défend, le tribunal consent à réserver à statuer jusqu'à ce que l'action en nullité soit tranchée au civil. Un délai de un mois est imparti pour cela à Vielcazal.

Labastide-Murat

Incendie. — Dimanche 20 juin, un incendie a détruit une remise appartenant à M. Delfau, cultivateur à Labastide-Murat. Les pertes, s'élevant à 9.340 francs, sont couvertes par une assurance à concurrence de 8.800 francs.

Salviac

La Fête Patronale. — La fête annuelle de la Saint-Jacques approche; nous osons penser que le Conseil municipal voudra prochainement s'entendre avec la Commission, afin de prendre d'ores et déjà toutes les dispositions nécessaires pour que, comme par le passé, notre frairie soit des plus brillantes.

Souillac

Fête de l'école des filles. — L'abondance des matières nous a obligé de remettre à ce jour l'insertion du compte rendu de la fête de l'école des filles.

Maîtresses et élèves de l'école des filles ont offert à la population de Souillac une très belle fête.

Elle a été très brillante. La scène artistement décorée de fleurs et de verdure, bien éclairée par de nombreuses ampoules électriques, se dressait au fond de la grande cour de récréation; dès l'ouverture des portes, chaises et bancs ont été pris d'assaut.

A 8 heures, la fête commence. Les « Epousées du Berry », chanté et dansé par les joyeux bambins de l'école maternelle costumés en Berriehons, a soulevé les premiers applaudissements.

« Du mourron pour les petits oiseaux », joli trio bien dit. « Jolis bras blancs », gentille romance mimée par les élèves des 4^e et 5^e classes.

« Musica », pièce grecque admirablement interprétée, les principaux rôles tenus par Mlles Tournier et Buffan, ont particulièrement été admirés, les costumes, d'un style très pur, formaient un ensemble merveilleux.

L'« Ondine », études callisthéniques, délicieux morceau exécuté par des fillettes très gracieuses, a obtenu un si vif succès qu'on a dû le donner une seconde fois.

« La Belle au bois dormant », pièce jouée par de jeunes fillettes qui nous ont surpris par leur précoce talent : Mlle Lambert fut une délicieuse Belle, Mlle Barrière, un parfait prince charmant, Mlle Rouquette, une gracieuse fée, Mlle Baldy, un mignon chaperon rouge, et Mlle Riaucoux s'acquitta à merveille du rôle d'écuyer du prince.

Nos compliments à l'orchestre « Les Mugnets », dirigé par M. Martin. Nos remerciements à Mlle Salviac, l'intelligente et dévouée directrice de l'école et à ses collaboratrices pour cette agréable soirée.

Bétaillé

Ecole infantine. — Par arrêté en date du 5 juin, M. le ministre de l'Instruction publique a décidé la création d'une école infantine annexée à l'école de filles de la commune de Bétaillé.

Migraine, maux d'estomac, constipation sont rapidement guéris par l'emploi des Pilules Suisses, le meilleur dépuratif du sang.

Bibliographie

La Vie à la Campagne

La revue pratique avant tout
Travaux-Produits Plaisirs
« La Vie à la Campagne » instruit et récréé par le Texte et par l'Image. Parait le premier et le quinze de chaque mois, contient 48 pages de texte et 80 à 100 belles gravures.

Sommaire du N^o spécial d'été
Le comte d'Haussonville. Frontispice. Porches, Auvents et Loggias, par Georges Vandoyer. Avec 5 illustrations d'après des photographies.

Monter et réparer ses lignes soi-même, par Henry de France. Avec un dessin explicatif.

Les droits du voyageur en chemin de fer, par Albert Charmoulin.

La maison et le jardin français rénovés, par Albert Mauné. Avec 1 hors-texte en couleurs d'après une aquarelle, 2 dessins et des plans.

L'aménagement de la maison de style, par Gaston Flauray. Avec 5 illustrations d'après des photographies.

Gloserie transformée en demeure confortable. Avec 2 dessins et des plans. 300 mètres carrés occupés pour 25.000 francs, par L. Szélla. Avec une illustration d'après une photographie et des plans.

Le pêche à la mer, sport captivant et sain. Avec 6 illustrations d'après des photographies.

Le château de Coppet, au Comte d'Haussonville, de l'Académie française, par Paul Gruyer. Avec 11 illustrations d'après des photographies.

Auberge d'aujourd'hui dans un manoir d'autan. Avec 5 illustrations d'après des photographies.

Passer agréablement ses vacances sous la tente, par Emile Tremblay. Avec 5 illustrations d'après des photographies.

Le whizz, jeu d'adresse et de réflexion. Avec un dessin explicatif.

Un contact au pied qui ne se dérange jamais, par A. Gravas. Avec un dessin explicatif.

À la recherche des vieux meubles de

campagne, par Charles Géniaux. Avec 6 illustrations d'après des photographies.

Décoration sportive de table. Avec 2 illustrations d'après des photographies.

Type d'un spacieux et confortable cottage. Avec 1 hors-texte en couleurs d'après une aquarelle, 2 dessins et des plans.

L'aménagement moderne d'un cottage. Avec 4 dessins.

Un diminutif du Golf : le clock-golf, par R. Hondayer. Avec 9 illustrations d'après des photographies et un dessin explicatif.

Aménagement d'une cuisine pratique. Avec un plan.

Comment installer le petit atelier rural, par René Champly. Avec 2 illustrations d'après des photographies et un dessin explicatif.

Le billard de jardin, nouveau jeu de plein air, par Albar. Avec un dessin explicatif.

Et quantité d'autres Articles, Chroniques et Variétés.

Abonnements : (Remboursés par une prime et donnant droit aux numéros spéciaux). France, Un an, 20 francs. Etranger Un an, 28 francs.

Hachette et C^o, 79, Boulevard St-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 1908^e livraison (26 Juin 1909).

Le dernier des Castels-Magnac, par H. de Charlieu. — Les infortunes d'un canal maritime, par L. Viatore. — Animaux bizarres, par P. Vincent. — Calcul mystérieux, par Daniel Ballet. — Tarigagasse, par Marc Le Genialis. — Pour bien travailler. — La bataille d'Essling, par L. Picard.

Abonnement, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 ne timbre.

Hachette et C^o, boulevard St-Germain 79, Paris.

Chemin de fer d'Orléans

L'ORLÉANS A TOUTE VAPEUR

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de procéder à une nouvelle édition de sa brochure de grand luxe « L'Orléans à toute vapeur ».

Cette brochure, artistiquement illustrée, décrit rapidement les séduisantes régions desservies par le réseau d'Orléans, la Touraine, la Bretagne, l'Auvergne, les Pyrénées, etc... En opposant les voyages d'hier à ceux d'aujourd'hui, elle présente ensuite un résumé aussi instructif qu'intéressant des nombreux perfectionnements que, depuis sa création, la Compagnie d'Orléans n'a cessé d'apporter au matériel roulant, à la voie et aux appareils de sécurité. On a ainsi un aperçu très exact de la progression constante réalisée jusqu'à ce jour pour le transport des voyageurs et des marchandises dans l'ensemble de l'exploitation.

De nombreuses gravures placent sous nos yeux les diverses étapes de cette progression. Telles sont celles qui reproduisent les divers types de wagons et machines successivement créés depuis les modestes ancêtres de 1840 jusqu'aux puissantes machines, aux luxueuses voitures à bogies avec salon fumeur et salon de dames.

L'ouvrage se termine par une intéressante notice sur l'installation ultra-moderne de la gare de Paris-Quai d'Orsay et sur les lignes électriques de Paris et de la banlieue de l'Orléans.

En vente au prix de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert, à Paris (Publicité), ainsi que dans les principales gares du réseau. Franco 0,65.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet 1909, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Mercredi 7 au dernier train du Lundi 19 Juillet, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 19 Juillet.

AUVERGNE

(Stations thermales de la Bourboule, Le Mont-Dore, etc.)

A l'occasion de la saison thermale de 1909, la Compagnie d'Orléans a organisé à partir du 8 juin, un double service direct de jour et de nuit, entre Paris, La Bourboule, Le Mont-Dore, Néris-Bains et Evreux-les-Bains.

Voitures de toutes classes, wagon-restaurant, wagon-lits avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes de Paris au Mont-Dore.

Les voyageurs peuvent utiliser les combinaisons de billets suivantes :

Billets d'aller et retour individuels pour la station thermale délivrés du 1^{er} juin au 31 septembre. Validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, avec prolongation moyennant supplément. A titre d'essai, les billets délivrés du 1^{er} au 15 juin et du 15 août au 30 septembre 1909, pour les stations du Mont-Dore, de la Bourboule, de Trancas et de Chamblet-Néris (Néris-les-Bains) seront exceptionnellement valables 25 jours sans prolongation.

Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les saisons de printemps et d'été.

Reduction allant jusqu'à 75 0/0.

Pour les billets de printemps, délivrés du jour où précède la fête des Rameaux au 25 juin exclu, validité 33 jours avec prolongation moyennant supplément.

Pour les billets d'été délivrés du 25 juin au 1^{er} octobre, validité jusqu'au 5 novembre, sans supplément, quelle que soit l'époque de délivrance.

Billets spéciaux d'excursion délivrés du 1^{er} juin au 30 septembre au départ des principales gares du réseau, valables 30 jours avec faculté de prolongation ; 3 itinéraires, permettant de visiter les points les plus intéressants de l'Auvergne et du Limousin, Le Mont-Dore, La Bour-

boule, Royat, Clermont-Ferrand, les vallées de la Cère et de l'Allagnon, Le Lioran, Les Monts d'Aubrac, etc.

Cartes d'excursion individuelles et de famille au départ de Paris et des principales gares du réseau, donnant droit à la libre circulation sur deux zones déterminées ainsi qu'à un voyage aller et retour de la gare de départ à l'un des points des dites zones.

1^{re} zone (délivrée du 1^{er} juin au 15 septembre) de Clermont-Ferrand à Eygurande, de Laqueuille au Mont-Dore, d'Eygurande à Aurillac et à Neussargues, de Bort à Neussargues, de Neussargues à Arvant, de Miécaze à Saint-Denis-près-Martel, de Saint-Denis-près-Martel à Rocamadour.

2^e zone (délivrée du 15 juin au 15 septembre) de Saint-Denis-près-Martel, à Arvant, de Viçcamp-sous-Jallès à Figeac, de Neussargues à Millau, de Mont-de-Monaster, de Séverac-le-Château à Rodez, de Rodez à Saint-Denis-près-Martel, et de Rodez à Taus.

Validité, un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, réduction de 40 à 50 0/0.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le Livre-Guide de la Compagnie.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

VACANCES 1909

La montagne

En Auvergne : La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Le Lioran, Vie-sur-Cère, Rocamadour, Gouffre de Padirac, Grottes de Lscave, etc.

Aux Pyrénées : Pau, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, Argelès-Gazost, Canterets, Luz (Gavarnie), Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Ax-les-Thermes, Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, etc.

Bains de mer

Côtes sud de la Bretagne : Pornichet, La Baule, le Pouliguen, Le Croisic, Mer du Morbihan, Quiberon, Belle-Ile, Carnac, Douarnenez, etc.

Golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Mimizan, Cap-Breton, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, Biarritz-Sébastien, etc.

Littoral Roussillonnais : La Nouvelle, Argelès-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres, Banyuls, Cerbère, etc.

Cartes de libre circulation à prix réduits, en Touraine, en Bretagne, en Auvergne et dans les Pyrénées.

Billets de famille à prix très réduits. — Réduction sur le réseau d'Orléans allant jusqu'à 75 0/0, suivant le nombre des personnes.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide Officiel de la Compagnie d'Orléans, en vente au prix de 0 fr. 30 dans ses principales gares et stations ainsi que dans ses bureaux de ville et adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

LA HERNIE

La Méthode A. CLAVERIE de Paris

est la seule à adopter pour le soulagement et la guérison de toutes les hernies.

Nous tenons à rappeler à nos lecteurs et à nos lectrices souffrant de HERNIES, EFFORTS, DÉPLACEMENTS des ORGANES, etc... la présence dans notre région du grand Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE, fournisseur de l'Armée, de la Marine, des grandes Administrations de l'Etat.

Ses merveilleux appareils perfectionnés sans ressort sont les seuls qui se moulent admirablement sur le corps sans jamais se déplacer et sans causer aucune gêne même dans les métiers les plus pénibles.

Aussi est-ce un devoir pour nous de conseiller à ceux et à celles qui souffrent de se rendre aux visites de M. A. CLAVERIE, assurés qu'ils sont de trouver, grâce aux bons conseils de ce Professionnel de premier ordre, le soulagement immédiat et la guérison définitive de leur dangereuse infirmité.

Applications et essais gratuits de 9 h. à 5 h. :

CAHORS, Dimanche 27 Juin, Hôtel des Ambassadeurs.

SAINT-CÉRE, Lundi 28 Juin, Hôtel des Voyageurs.

FIGEAC, Mardi 29 Juin, Hôtel des Voyageurs (Villa).

GRAMAT, Mercredi 30 Juin, Hôtel de Bordeaux.

Ceintures ventrières CLAVERIE pour la guérison des Déplacements des organes chez la Femme.

Le propriétaire gérant : A. COUERSLANT

MARCHE DE LA VILLETTE

Mardi 21 Juin 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.849		264	0,84	0,80	0,75
Vaches.....	990	659		0,84	0,76	0,68
Taureaux...	302			0,72	0,68	0,65
Veaux.....	1.851	1.920	335	1,06	1,00	0,85
Moutons....	16.952	8.329	936	1,12	1,08	1,02
Porcs.....	4.956	2.718	160	0,50	0,48	0,46

OBSERVATIONS. — La Vente a été plus difficile sur les moutons, facile sur les bœufs, lente sur les veaux et calme sur les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Zig-Zag

LE MEILLEUR PAPIER À CIGARETTES

Bulletin Financier

Paris, 23 Juin.

La séance a été marquée par de vives fluctuations du Rio qui après avoir atteint 1916 au début est descendu à 1907, pour finir à 1898.

Le reste du marché a été relativement ferme, mais les affaires ont été très calmes.

Chronique agricole

LA TONTE DES MOUTONS

Chaque année le mouton doit être dépouillé de sa toison, et ce n'est pas seulement l'exploitation des toisons qui, dans notre climat, rend nécessaire la tonte des moutons, mais bien une raison d'hygiène. Il arrive un moment, où, pour ces pauvres bêtes la laine qu'elles portent devient une lourde charge et les fait considérablement souffrir de la chaleur, ce dont on s'aperçoit à leur respiration toujours haletante. Cela se montre surtout chez les mérinos à toison épaisse et fermée. La tonte est donc pour eux un véritable soulagement, qui assure le maintien de leur santé.

On a discuté longtemps sur la question de savoir s'il y aurait intérêt ou non à renouveler cette opération plus souvent, pour obtenir, par année, un poids total plus considérable de laine, ou la retarder, pour avoir des mèches plus longues et conséquemment d'une plus grande valeur ; et il en serait de même sur un troupeau devant être dirigé sur un point assez éloigné de celui occupé par lui.

Si des bêtes avaient la gale tellement abondante qu'il faille traiter toute la surface du corps, il serait également nécessaire de les tondre à n'importe quelle époque.

Dans le Midi de la France, la tonte se fait vers le milieu de mai et dans le Nord à la fin de juin.

Il importe avant tout que les moutons, après avoir été tondus, ne soient pas exposés à subir de brusques refroidissements, qui provoqueraient chez eux des affections de poitrine souvent mortelles. Il convient donc d'attendre que le temps doux soit tout à fait établi.

Dans les pays où les agneaux naissent en décembre et janvier, on les tond, la première année, ordinairement trois semaines après leur mère, afin que leur laine se fortifie et qu'ils ne soient pas exposés, trop jeunes, à l'impression de l'air ; d'aucuns cependant les font tondre avant les brebis, afin que la nouvelle laine ait repoussé lorsqu'on les met coucher au parc.

En résumé, on n'a qu'à suivre les habitudes locales, fondées sur la température connue du lieu où l'on se trouve.

Mesures préparatoires. — Certains cultivateurs ont l'habitude, avant de procéder à la tonte, de renfermer leurs moutons pendant deux ou trois jours dans une bergerie bien close et bien chaude, afin d'exciter la sueur des moutons à tondre ; par ce procédé l'opération est, dit-on, moins nuisible aux animaux ; elle donne plus de suint à la toison, ce qui en favoriserait le lavage à blanc ; le poids de la laine serait augmenté, etc... Ces moyens déterminés par le lucre sont dangereux ; cette surexcitation à la sueur causant des congestions sur les bêtes vigoureuses et sanguines, et l'épuisement chez les cachectiques.

En choisissant pour la tonte un temps chaud, on a moins besoin de faire suer les animaux. Si l'on est obligé d'opérer lorsque l'air est encore froid, on a soin, au sortir de la main du tondeur, de mettre les bêtes dans un endroit tempéré pendant quelques jours.

D'autres cultivateurs — et cela se pratique surtout dans les pays où l'on a de l'eau à disposition — font précéder la tonte d'un lavage à l'eau claire, qui se pratique à l'eau courante. Cette opération, qui n'est guère applicable qu'aux animaux à laine longue et rare, outre qu'elle nécessite une grande dépense de main d'œuvre, présente d'assez graves inconvénients, tant au point de vue de la santé des animaux que de la bonté de la laine, qu'une brusque dessiccation peut altérer.

Nous ne discuterons pas la valeur comparative de ces coutumes locales, qui ont chacune, il est à croire, leurs avantages, puisqu'elles sont adoptées par de sérieux praticiens. Toutefois nous dirons, avec le professeur Sanson, qu'il vaudrait mieux laver les laines après la tonte, ce qui procure le triple avantage de ne point exposer les animaux au danger du bain ; de pouvoir disposer à sa guise les conditions de dessiccation de la laine, et d'utiliser les eaux de lavage, contenant des matières fertilisantes, à l'arrosage des fumiers.

Opération de la tonte. — La place où se fait la tonte doit toujours être propre : cela est indispensable. Quant aux procédés de tonte, quoique extrêmement simples, ils varient suivant les pays. Partout l'animal doit avoir les pattes attachées avec des liens en lisière, afin qu'il soit dans l'impossibilité d'exécuter aucun mouvement ; les liens de lisière sont de beaucoup préférables aux cordes et même aux

lanières de cuir, parce qu'ils ne risquent jamais de blesser l'animal, qui souvent se débat beaucoup au moment où on l'attache. Tantôt on place la bête ainsi attachée sur une table, et le tondeur se met à l'œuvre en s'asseyant ou restant debout. Tantôt, au contraire, le tondeur est assis par terre et place le mouton entre ses jambes.

On emploie pour la tonte trois instruments : les *ciseaux*, les *forces* et la *tondeuse*.

Avec les *ciseaux*, peu employés maintenant, on peut donner au mouton une apparence avantageuse et, en quelque sorte, modifier les formes de l'animal. Il y a là une fraude que l'on constate assez souvent dans les grands concours, où les animaux sont présentés tondus.

Avec les *forces*, qui sont le plus communément employées et avec lesquelles le tondeur bien exercé peut expédier de 20 à 40 bêtes par jour, suivant qu'il s'agit de mérinos ou autres, le travail est généralement bien fait ; mais si le tondeur est malhabile ou peu soigneux, ou bien que les bêtes se débattent, elles peuvent être gravement blessées. Il faut alors, pour éviter la formation d'une plaie et écarter les mouches de ces coupures, appliquer immédiatement sur elles du charbon de bois ou de forge pulvérisé, ou même de l'ardoise pilée.

Avec la *tondeuse*, dont on peut regretter que l'emploi ne soit pas encore plus répandu, le travail est beaucoup plus prompt, sans crainte de blessures à la bête ; mais elle permet de faire des fausses coupes, qui diminuent la valeur de la toison.

Quel que soit l'instrument employé, il faut couper la laine le plus près possible de la peau sans laisser de sillons.

Ces opérations de la tonte sont généralement faites par des tondeurs spéciaux ; nous avons cru néanmoins devoir les indiquer, parce que beaucoup de bergers dans les petites exploitations et les fermiers eux-mêmes les pratiquent, et, qu'en tout cas, il leur importe de connaître les avantages et les dangers qu'elles présentent au point de vue de la santé des moutons.

Pliage, soins et conditionnement des toisons. — Au fur et à mesure que les toisons sont détachées, on s'occupe de les plier. Pour cela faire, on porte chacune d'elles sur une table, où on l'étend, en mettant en dessous le côté qui touchait au corps de l'animal. Alors, en vertu de ce principe qu'il faut parer sa marchandise de manière à ce qu'elle puisse être présentée

à l'acheteur dans de meilleures conditions, on l'examine avec soin, enlevant les brins de paille ou de fumier durci qui peuvent s'y trouver, enfin, toutes les ordures apparentes capables de la déprécier. On place ensuite au milieu la laine de dernière qualité, c'est-à-dire celle de la tête, du ventre, des cuisses et des pattes, ainsi que les flocons qui se sont détachés ; on replie les côtés en dedans, de manière que la toison n'ait pas plus de 60 à 75 centimètres de largeur, suivant sa dimension et on la roule serrée de la queue au cou, la liant soit avec une ficelle, de la paille ou du jonc, soit, ce qui est encore le mieux, avec une portion de laine que l'on cordille. Dans la toison ainsi roulée, la laine de la queue occupe le centre et la partie coupée, qui est blanche et brillante, s'aperçoit seule extérieurement ce qui flate davantage l'œil.

Ces toisons sont ensuite empilées sur des paillasons ou des claies élevées au-dessus du sol, dans un lieu ni trop chaud ni trop humide, afin d'éviter toute altération de la laine, et on les frappe de temps en temps

avec des baguettes, afin de faire fuir les teignes qui pourraient les attaquer. Une des grandes difficultés que rencontre le cultivateur dans la vente des toisons en suint, c'est d'apprécier et d'évaluer le déchet probable qu'elle éprouveront après leur lavage en fabrique ; aussi les acheteurs en profitent-ils souvent pour en offrir des prix dérisoires.

Le lavage supprime l'appréciation de ce déchet, puisque la laine est ainsi purifiée de toute matière étrangère. Il ne reste donc plus que l'évaluation proportionnelle des diverses parties de la toison, que les négociants appellent ses morceaux. On tournera cette difficulté en ne mettant en vente que des toisons complètement conditionnées, comme cela se pratique dans les fabriques, qu'il s'agisse de toisons en suint ou de toisons lavées à dos.

Le conditionnement complet consiste à trier d'abord dans chaque toison, les bas morceaux ou déchets, puis les morceaux de deuxième qualité, pour en faire des morceaux séparés ; puis à faire subir à chaque

lot un lavage suffisant pour que la laine puisse être considérée comme très propre.

Sans doute ce conditionnement exige de la main-d'œuvre, — moindre cependant que pour laver les toisons sur le dos des moutons, — mais l'on ne peut rien gagner sans peine et dans l'espèce, la plus-value qu'on obtiendra sera toujours supérieure aux frais de manutention, puisqu'on a constaté jusqu'à 80 et 90 % en faveur des toisons lavées à dos, comparativement à celles en suint.

F. RHIMÈRE.

(Le Paysan du Centre)

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
10, Rue du Lycée
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

INSTRUMENTS AGRICOLES

A. ARTIGALAS

CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN

CAHORS

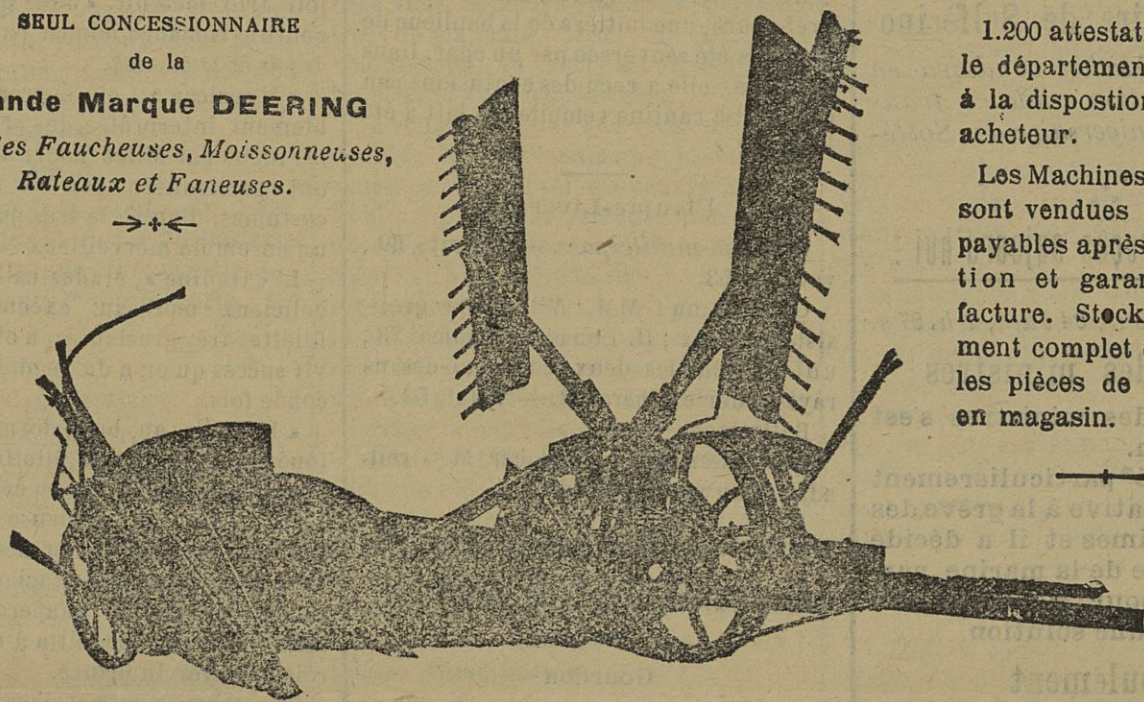
SEUL CONCESSIONNAIRE

de la

Grande Marque DEERING

pour les Faucheuses, Moissonneuses, Rateaux et Faneuses.

→ ←



1.200 attestations dans le département du Lot, à la disposition de tout acheteur.

Les Machines DEERING sont vendues à l'essai, payables après satisfaction et garanties sur facture. Stock absolument complet de toutes les pièces de rechange en magasin.

En outre de ces merveilleuses machines, M. ARTIGALAS peut fournir n'importe quelle marque au choix du client, telles que Mac-cornick, Filter, Plano, etc.
Installations de moteurs industriels et agricoles pour minoterie, carderie, boulangerie, pompes et électricité.
Matériel de battage à bras et à Moteur, Semoirs, Coupe-racines, Hoes Planet, Charrues Brabant.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neutais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

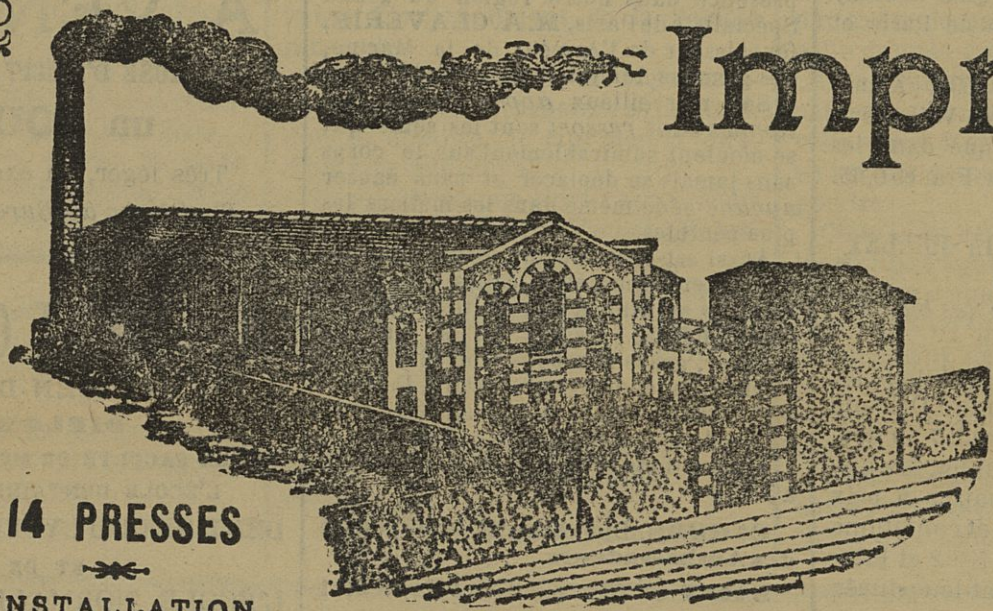
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Rollé

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS